

## OPÉRATION BOCAGE

Date limite de dépôt :

*Communauté de communes de la Veyle  
63 GRANDE RUE – 01290 PONT DE VEYLE*

❖ La fin du 1<sup>er</sup> semestre

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ..... Mail/Fax : .....

### I-REGLEMENT DE SUBVENTION

#### A) CAHIER DES CHARGES SUR LES TRAVAUX DE PLANTATION DES HAIES

Deux principes sont à respecter :

❖ Priorité aux essences locales : dans un souci d'adaptation et de respect du paysage local, elles devront constituer l'ossature de la haie sans pour autant exclure d'autres essences.

❖ Association de plusieurs essences : la diversité des essences présente de multiples avantages (résistance aux maladies, diversité de la faune qui s'y abrite...)

1/Types d'essences à utiliser :

ARBRES	GRANDS ARBUSTES	PETITS ARBUSTES
Chêne pédonculé Chêne rouvre Frêne commun Erable Sycomore Aulne commun ou Verne Saule blanc Merisier Cormier Orme résistant <sup>1</sup> Châtaignier Alisier torminal Merisier	Aubépine commune <sup>1</sup> Prunellier Sorbier des oiseleurs Noisetier commun Néflier <sup>1</sup> Charme commun Saule marsault Erable champêtre Sureau noir Cornouiller sanguin Troène champêtre	<u>A feuilles caduques</u> Chèvrefeuille des haies Cornouiller sanguin Fusain d'Europe Viorne latane Viorne obier Argousier Mûrier sauvage <u>A feuilles persistantes</u> Houx Troène champêtre

<sup>1</sup> Essences rares

2/Utiliser au minimum 6 essences qui associent au moins deux catégories (arbres-grands arbustes-petits arbustes).

3/Planter à partir de 10 mètres linéaires minimum de haies dans l'année et au maximum 300 mètres linéaires (moyenne de 13 plants sur 10 mètres) sur le territoire de la Communauté de communes.

**Il est conseillé de mettre tous les 16 m des arbres de haut jet et tous les 4 m des grands arbustes intercalés et des petits arbustes tous les 1 m.**

Il est permis uniquement aux particuliers de procéder en plusieurs tranches.

4/La plantation sur deux rangs est vivement recommandée.

5/L'utilisation d'un paillage biodégradable est obligatoire (film plastique biodégradable, textile ou autre matière biodégradable).

## B) CAHIER DES CHARGES SUR L'ENTRETIEN DES HAIES

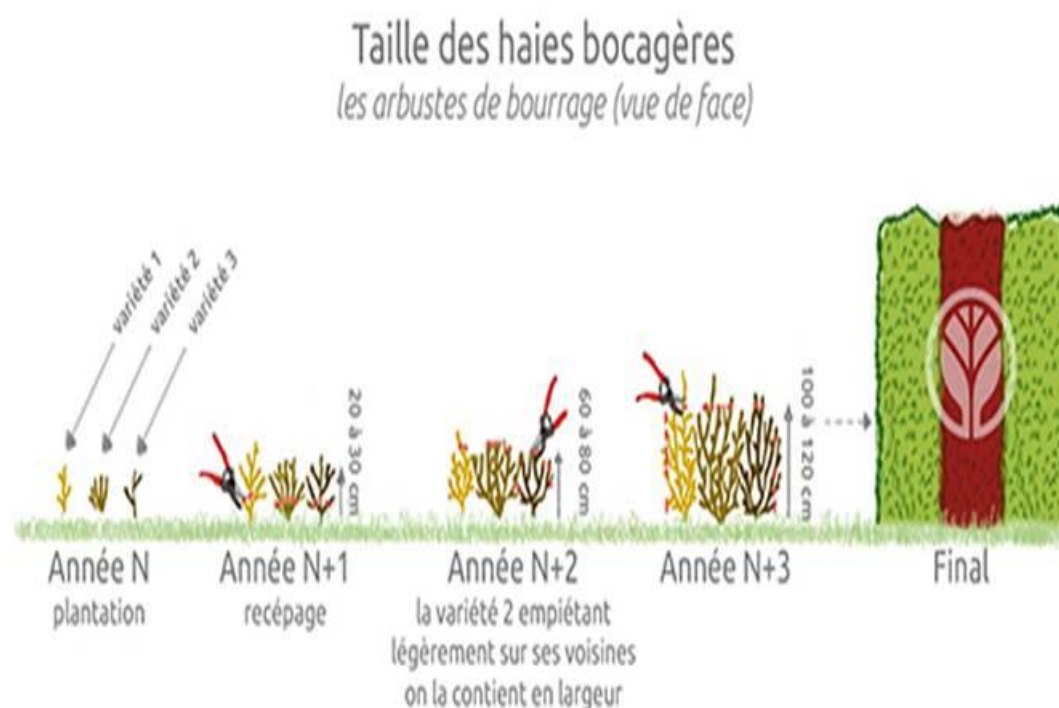
1/L'entretien se fera sans apport de produits chimiques et en dehors des périodes de nidification. La première intervention est le recépage qui consiste à couper net certains arbres et arbustes à 10 cm du sol l'hiver suivant la plantation.

2/La haie doit être maintenue durant 10 ans et être entretenue (visites de contrôle aléatoires effectuées par la direction des services techniques de la Communauté de communes).

L'entretien se fera sans apport de produits chimiques et en dehors des périodes de nidification. La première intervention est le recépage qui consiste à couper net certains arbres et arbustes à 10 cm du sol l'hiver suivant la plantation.

### QUELQUES PRECONISATIONS.

Type de taille en fonction des essences :



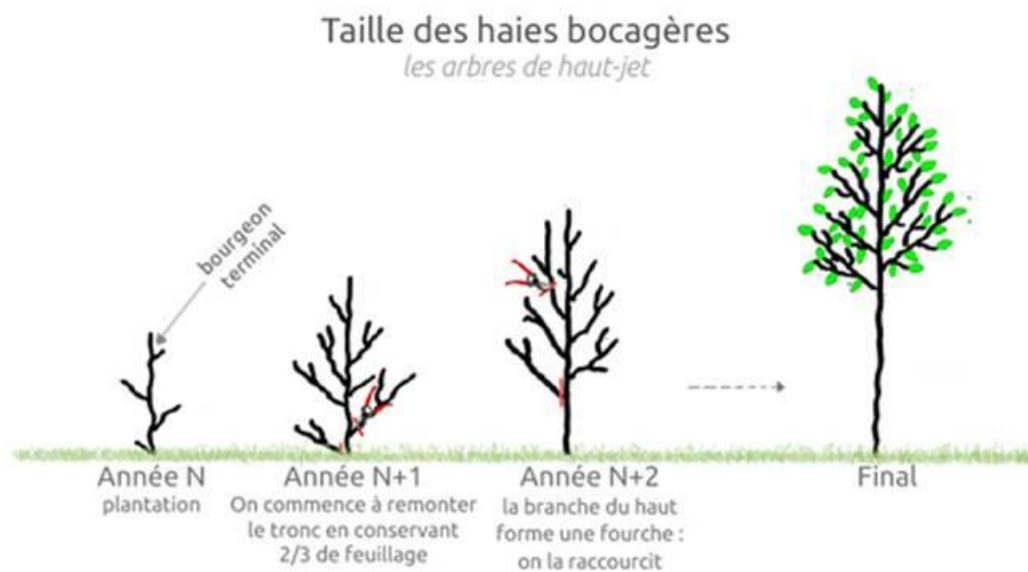
La première taille s'effectue l'hiver suivant la plantation. Elle est plus ou moins sévère en fonction du nombre de ramifications déjà présentes.

**Pour un plant n'ayant qu'un axe principal** (charmilles, hêtres, érables champêtres par exemple) **et s'il n'est pas destiné à devenir un haut-jet, le recepage à 20 cm est la meilleure solution.**

**Pour les autres,** il convient de **les rabattre à mi-hauteur.**

Afin d'obtenir un plant ramifié dès sa base, ce travail de formation est à recommencer les années qui suivent (toujours 15 à 30 cm au-dessus de la dernière taille selon la vigueur), jusqu'à obtenir la consistance souhaitée.

Taille de formation des arbres de haut-jet



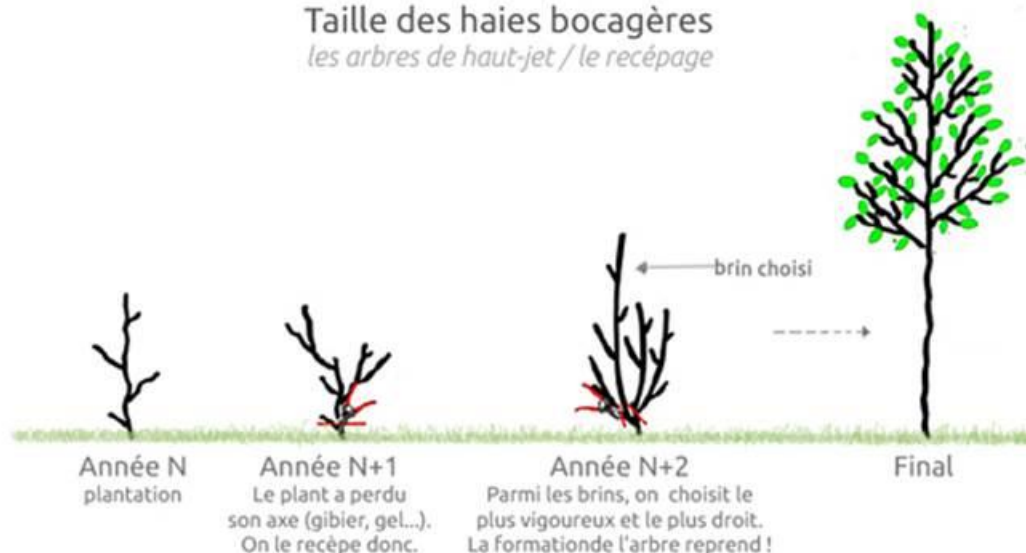
**Dans le cas des arbres de haut-jet on cherche à former un tronc.** On conserve donc toujours le bourgeon terminal. S'il existe une fourche à la plantation elle est supprimée pour ne garder qu'un axe principal, droit.

L'hiver suivant la plantation, les branches basses sont taillées (l'arbre est dit « remonté ») en conservant le rapport suivant : 1/3 de la hauteur remontée, 2/3 non remontés. Lorsque vous aurez obtenu la hauteur de tronc souhaitée est obtenue, on arrête ces tailles.

S'il arrivait que la plante perde son axe en début de formation suite à des dégâts de gel ou de gibier par exemple, on peut pratiquer un recepage de formation. La technique est expliquée par le schéma suivant.

La haie bocagère est constituée de plusieurs essences. Il convient donc, comme pour la haie variée taillée, à **protéger des plantes voisines les plantes les moins vigoureuses et les arbres de haut-jet.**

## Taille des haies bocagères *les arbres de haut-jet / le recépage*



### La taille d'entretien

Une fois la haie bocagère est formée (arbres de haut-jet ayant pris le dessus et arbustes de bourrage suffisamment denses et hauts), les plants de bourrage sont taillés sur les côtés et la hauteur.

**Plus tard, en ayant pris de l'importance, les arbres de hauts-jets limiteront la hauteur des végétaux de bourrage** : vous n'aurez donc qu'un entretien sur les deux faces de votre haie.

### C) BÉNÉFICIAIRES

Ce programme s'adresse :

- o aux agriculteurs (*le terme « agriculteur » est un terme générique pour désigner toutes personnes assurant une activité agricole quel que soit sa forme juridique (groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) ; société civile d'exploitation agricole (SCEA), exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), société de fait / société en participation (SEP) ou encore en nom propre*) ;
- o aux particuliers et
- o aux communes membres.

### D) ORDRE DE PRIORITES D'ATTRIBUTION

Lors de l'attribution des subventions, elles seront allouées en priorité dans l'ordre suivant :

- replantation, en bordure et/ou délimitation de champs avec une préférence à proximité de cours d'eau,
- centre-bourg (proximité des voies publiques),
- en centre-bourg (autres),

### E) ÉTENDUE DE L'AIDE

La Communauté de communes versera au bénéficiaire, par mandat administratif, 3 euros par mètre linéaire planté, dans la limite de 900 euros par an (soit 300 mètres linéaires annuel), après acceptation du dossier, présentation de la facture d'achat des plants et contrôle de la bonne exécution des travaux.

Cette somme ne peut excéder le montant de la facture d'achat des plants précitée.

## **F) INSTRUCTIONS DU DOSSIER ET CONTRÔLE APRES TRAVAUX**

Afin de pouvoir instruire ces demandes, les services de la Communauté de communes pourront procéder à des visites sur les lieux d'implantation projetées mais également lors de réalisation des travaux.

Pour mémoire, **l'entretien de haie bocagère devra être strictement respecté**. Pour vérifier si cela est bien effectué, les services de la Communauté de communes pourront faire des visites pendant 10 ans suivant la date d'attribution de l'aide (cf. article B du présent document).

En cas de mauvais entretien flagrant, une pénalité forfaitaire de 50€/infraction constatée sera appliquée.

En cas de destruction de la plantation dans les 10 ans suivant la date de l'arrêté d'attribution de l'aide, le remboursement de la totalité de la subvention sera demandée par un titre exécutoire. » ;

## II-PRESENTATION DU PROJET D'IMPLANTATION ET DU BENEFICIAIRE

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ..... Mail/Fax : .....

### 1) STATUT DU DEMANDEUR

Agriculteur

Particulier

Commune

Le terrain est-il loué ou mis à disposition d'un tiers ? OUI  NON

Si OUI, la convention tripartite ci-joint est requise et doit être remise signée avec ce dossier (cf. annexe 1).

### 2) LIEU DE LA PLANTATION

Commune : .....

Lieu-dit : .....

N° de parcelle : ..... (facultatif)

### 3) SITUATION (remplir autant de dossiers que de types de situation)

En bordure de sentier

En centre-bourg (proximité voies publiques)

En centre-bourg (autres)

En bordure de champs

En bordure de cours d'eau

Nom du sentier de randonnée (le cas échéant) : .....

Afin de faciliter le traitement de votre dossier, vous voudrez bien joindre :

❖ Un plan de localisation de la plantation

OBLIGATOIRE

❖ Une visualisation du site sur photographie (aérienne ou non)

FACULTATIF

### DÉTAIL DU PROJET DE PLANTATION

Nombre de mètres linéaires à planter : .....

Nombre de rangs envisagés : .....

Nombre de plants envisagés : .....



**Coordonnées bancaires ou postales (joindre un RIB/RIP)**

Nom du Titulaire du compte \_\_\_\_\_

Banque \_\_\_\_\_

Domiciliation \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Code banque

\_\_\_\_\_  
Code guichet

\_\_\_\_\_  
Numéro de compte

\_\_\_\_\_  
Clé RIB/RIP



**VOLET RÉSERVÉ A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VEYLE**

▪ **Date de réception du dossier :** .....

**Complet**

Accusé de réception : .....

**Incomplet**

Demande de pièces complémentaires : .....

Reçues le : .....

Accusé de réception : .....

▪ **Numéro de dossier :** .....

**VALIDATION DU DOSSIER**

▪ **En cas de litige sur la priorisation de dossier dit similaire dans le cadre de l'Article C du présent document, la Commission eau et environnement peut être saisie pour apporter une aide à la décision sur le processus de validation.**

**Date de cette réunion :** .....

▪ **Au vu du présent cahier des charges, le dossier est :**

**Accepté**

Commentaires : .....

Une subvention de ..... euros sera versée après présentation de la facture d'achat des plants et contrôle de la bonne exécution des travaux.

Information du demandeur : .....

Arrêté du Président : .....

**Renvoyé à la commission statuant sur la prochaine saison de plantation**

Motif : .....

Information du demandeur : .....

**Rejeté**

Motif .....

Information du demandeur .....

### CONTRÔLE DE LA BONNE EXÉCUTION DES TRAVAUX

- Contrôle effectué par : ..... ▪ Date : .....
- Nombre de rangs : ..... Essences associées OUI  NON
- Mètres linéaires plantés : ..... Paillage biodégradable OUI  NON
- Nombre de plants : ..... Bonne reprise des plants OUI  NON
- Conforme au projet initial : OUI  NON

### CONTRÔLE DE LA BONNE EXÉCUTION DES TRAVAUX

- Contrôle effectué par : ..... ▪ Date : .....
- Nombre de rangs : ..... Essences associées OUI  NON
- Mètres linéaires plantés : ..... Paillage biodégradable OUI  NON
- Nombre de plants : ..... Bonne reprise des plants OUI  NON
- Conforme au projet initial : OUI  NON

### CONTRÔLE DE LA BONNE EXÉCUTION DES TRAVAUX

- Contrôle effectué par : ..... ▪ Date : .....
- Nombre de rangs : ..... Essences associées OUI  NON
- Mètres linéaires plantés : ..... Paillage biodégradable OUI  NON
- Nombre de plants : ..... Bonne reprise des plants OUI  NON
- Conforme au projet initial : OUI  NON

### MANDATEMENT DE LA SUBVENTION

- Montant administratif n° : ..... ▪ Date : .....
- Montant : .....